



Direction de la Propreté et de l'Eau

Service Technique de la Propreté de Paris (STPP)

VADEMECUM

Divisions Territoriales

Plan de Reprise d'Activité (PRA)

Modes opératoires Covid-19

11 mai 2020



Direction de la Propreté et de l'Eau

Message de Caroline HAAS, cheffe du STPP, aux encadrants de proximité.

Bienvenus à tous !

Bienvenue ceux qui ont été présents sur le terrain durant la période de confinement et que je remercie. Grace à votre implication et à votre travail auprès des équipes, le STPP a pu malgré une crise d'ampleur inédite, assurer au quotidien ses missions essentielles de collecte et de nettoyage curatif de l'espace public parisien tout en protégeant ses agents. Merci !

Bienvenue également à ceux qui sont de retour et que nous sommes contents d'accueillir après une période de maintien à domicile pour raisons familiales ou de santé ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas été appelés durant cette période de crise sanitaire.

Nous entamons le 11 mai tous ensemble, dans un effort solidaire la phase de déconfinement. C'est une phase de reprise progressive de l'activité plus qu'un retour à la normale avec un quotidien de travail modifié par les impératifs sanitaires qui demandent toute notre vigilance.

Je tiens à vous rappeler que les encadrants de proximité ont un rôle fondamental à jouer dans la protection des agents : ils doivent expliquer, rappeler, faire intégrer des règles et des consignes de sécurité et d'organisation (de vie, de travail, d'utilisation du matériel et des engins) souvent contraignantes mais incontournables pour préserver nos agents.

Je vous fais confiance pour accompagner vos équipes durant cette période de déconfinement progressif comme vous avez su le faire lors du confinement. Dans une démarche d'appui managérial et de facilitation nous avons rassemblé tous les documents et toutes les fiches qui vous seront utiles dans un vademecum.

Notre Service de Prévention des Conditions de Travail (SPCT) a créé cet outil de synthèse, simplifiant, résumant autant que possible les fiches et les consignes pour vous faciliter la tâche. L'assistant de prévention vous accompagnera dans la démarche pédagogique pour transmettre tous ces éléments aux agents.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions et vos difficultés, nous vous aiderons à y répondre. Les responsables, ingénieurs, CE, attachés, la Maîtrise et les AP sont à vos côtés sur le terrain pour vous aider à assurer ces missions inhabituelles. J'ai conscience que votre tâche est difficile et vous serez soutenus.

Je compte sur vous tous pour :

- Continuer à faire appliquer et respecter les gestes barrières dans vos ateliers et garages
- Informer et former les agents et les encadrants de retour
- Distribuer les équipements de protection individuelle à porter et s'assurer avec l'aide de l'AP qu'ils le sont correctement
- expliquer aux équipes les changements d'organisation et leur raison d'être.

La solidarité est fondamentale en cette période où chacun protège l'autre en prenant soin de respecter les gestes barrières et les règles de vie et de travail.

Je compte sur vous pour rester solidaires.

Vous pouvez compter sur mon engagement, celui de la direction, des chefs de divisions, chefs d'exploitation, attachés et de vos encadrants à vos côtés.

Caroline HAAS, Cheffe du Service Technique de la Propreté de Paris

Service Technique de la Propreté de Paris (STPP)

Divisions Territoriales (AT et AS)

SOMMAIRE

Fiches SPCT : Modes opératoires COVID-19

	Intitulé du document	Annexe	Version du
	Règles de base		
1	Coronavirus Prévention gestes barrière	A-3	15-04-2020
2	Règles hygiène de base	A-4	
3	Instructions port du masque	A-5	17-03-2020
4	Synthèse activités STPP et COVID-19	A-9	11-05-2020
5	Synthèse E.P.I activités STPP	A-29	11-05-2020
	Instructions et consignes de sécurité		
6	Instructions activités propreté	A-10	26-03-2020
7	Instructions collecte OM et MM	A-11	26-03-2020
8	Instructions lavage à la lance	A-12	06-04-2020
9	Instructions aspiratrices ENT-ENC	A-13	26-03-2020
10	Instructions balayage	A-19	07-05-2020
11	Instructions Désherbage	A-23	07-05-2020
12	Instructions déblaiement des marchés	A-20	07-05-2020
13	Instructions accueil en espace tri	A-24	07-05-2020
	Procédures de lavage et désinfection		
14	Procédure de lavage, gants, lunettes, visières	A-6	14-04-2020
15	Procédure de lavage du matériel	A-14	11-05-2020
16	Nettoyage approfondi poste de conduite	A-7	11-05-2020
17	Nettoyage et désinfection des locaux sociaux	A-8	07-05-2020

CORONAVIRUS

MAÎTRISEZ LES BONS GESTES



**SE LAVER
FRÉQUEMMENT
LES MAINS**
à l'eau et au savon ou avec
une solution hydroalcoolique

**UTILISER UN
MOUCHOIR
JETABLE**
et à usage unique



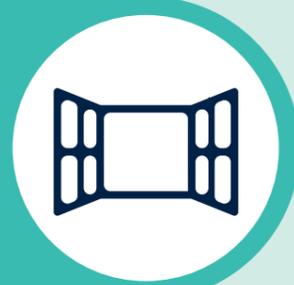
**SALUER SANS
SERRER LA MAIN,
NE PAS S'EMBRASSER**
en période d'épidémie

**ÉTERNUER
DANS SON
COUDE**
plutôt que dans
ses mains



**RESPECTER LA
DISTANCE D'1 MÈTRE
LES UNS DES AUTRES**
entre agents ou avec les usagers
ou entre usagers (file d'attente)

**AÉRER LES
LOCAUX**
régulièrement
(travail ou espace
communs)



PORTER LES EPI
liés à votre activité professionnelle

ESPACES COMMUNS

VESTIAIRES (selon leur configuration)

- > Prévoir un flux d'entrée et de sortie avec un minimum d'agents sur place à la fois.
- > Prévoir une arrivée différée des agents pour permettre à chacun de se changer individuellement dans le vestiaire.
- > Si nécessaire, créer un vestiaire temporaire pour chaque agent.
- > Prévoir une poubelle pour les EPI ou vêtements à usage unique.

SALLE DE PAUSE, DE RESTAURATION

- > Repas en horaires décalés.
- > Ne laisser que le nombre suffisant de chaises avec le respect des 1 m minimum de distance.
- > Marquer au sol l'emplacement de la chaise, éviter les chaises à roulettes, qui favorisent les rapprochements.
- > Veiller au maintien d'une hygiène renforcée des points d'eau et au nettoyage approfondi des fontaines à eau.

Retrouvez toutes les informations et les mesures de précaution sur :

> [IntraParis](#)

> [Paris.fr](#)

> [gouvernement.fr/info-coronavirus](#)

SOYEZ VIGILANT !

LA PRÉVENTION EST ESSENTIELLE POUR RÉDUIRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS



RÈGLES d'HYGIENE de BASE

Durant l'activité

- ✓ Portez vos Équipements de Protection Individuelle et vos dotations vestimentaires
- ✓ Ne pas, fumez, vapotez, mangez au cours de l'activité. De manière générale ne portez pas la main au visage.
- ✓ Si vous souhaitez vous hydrater, enlevez vos gants pour retirer le bouchon, de même si vous utilisez votre téléphone pour raison de service

Au retour en atelier

Entretien du matériel et des vêtements

- ✓ Laver les gants réutilisables (Astroflex et Maxichem) très régulièrement



1. Mouiller les mains gantées à l'eau puis savonner.



2. Frotter en insistant sur le dos, la paume et entre les doigts.



3. Rincer abondamment.



4. Tirer sur les doigts d'un gant pour le faire glisser. Tirer sur les doigts du deuxième gant.



5. Saisir d'une main les deux gants sans toucher l'extérieur.



6. Les suspendre pour les faire sécher. Puis se laver les mains.

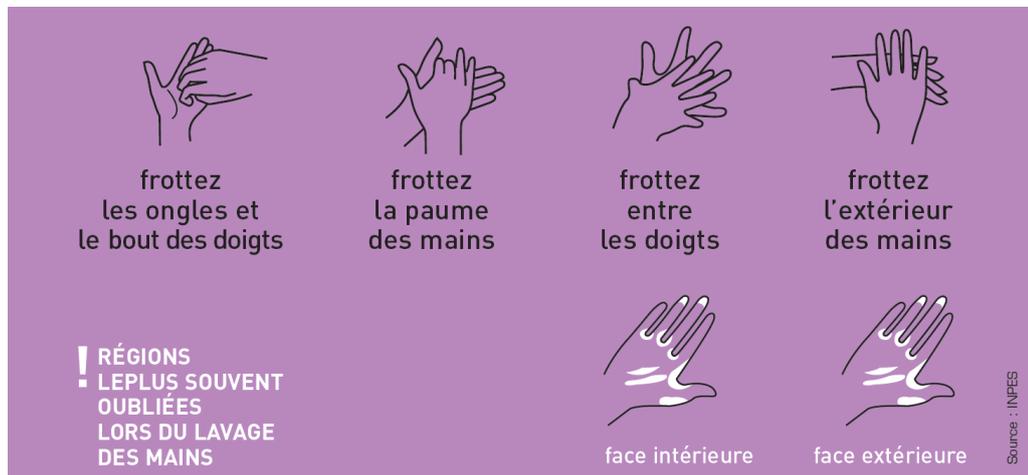
- ✓ Pour le lavage des gants (Maxiflex Endurance et Showa) se servir des gants réutilisables.

- ✓ Bien séparer vos vêtements de travail et vos effets personnels.
- ✓ Il est nécessaire de changer et de faire laver régulièrement vos tenues de travail. Seul un lavage par le prestataire garantit les meilleures conditions d'hygiène.

Vous ne devez pas nettoyer vos vêtements de travail à votre domicile

Hygiène personnelle

- ✓ Lavez-vous les mains, au savon au minimum 30 secondes au retour à l'atelier et avant la prise d'un repas ou d'une pause cigarette/e-cigarette



- ✓ Prenez une douche, nettoyez-vous le visage et brossez vos ongles à la fin de votre journée de travail.

Maintien de l'état de propreté de l'atelier

Pour faciliter le travail du magasinier, participez-vous aussi à la propreté :

- rangez vos espaces personnels (vestiaire, casier, vaisselle, ...)
- mettez vos denrées alimentaires dans des boîtes hermétiques, même celles qui sont stockés dans les réfrigérateurs ;
- évitez de souiller les zones déjà propres, rangées et nettoyées.

Instructions pour le port des masques de protection

Dans le cadre du stade 3 de l'épidémie de covid-19 – **Version du 17/03/20**

Il est à noter qu'à ce jour les autorités sanitaires **ne recommandent le port du masque que pour les personnes malades et le personnel médical**. Il n'y a donc **aucune obligation** pour les agents en contact avec le public ou **intervenant dans l'espace public de porter, systématiquement**, un masque dans l'exercice de leurs missions.

Cependant, la Ville de Paris a décidé de **mettre des masques chirurgicaux à disposition** de tous les agents qui restent **mobilisés dans le cadre des missions essentielles assurées par la Ville**.

Il est **important de continuer à respecter les mesures barrières et d'hygiène** diffusées depuis plusieurs jours (distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne, lavage des mains, protection des mains ...).

Pour les situations où l'application de ces mesures barrières n'est pas aisée (par exemple les trajets en cabine des agents lors de la collecte (haut le pied), ...), **les agents auront la possibilité de porter un masque chirurgical s'ils le souhaitent**.

**Avant toute manipulation du masque de protection,
il est nécessaire de se laver les mains.**

Ajuster le masque pour qu'il recouvre complètement le nez et la bouche.

Le masque doit être changé régulièrement, toutes les trois heures environ.

**Ne pas conserver le masque après utilisation.
Après avoir jeté le masque, se laver une nouvelle fois les mains.**



Analyse activités STPP

Activités / sujet	Description	Prévention Covid-19
Aspiratrices ENT ENC	Utilisation, vidage et lavage des aspiratrices	<p>Utilisation : Chaussures de sécurité –Gilet haute visibilité</p> <p>Vidage des ENT et Lavage ENC / ENT: Sous gants, gants risques biologiques, masque chirurgical, à disposition lunettes de protection (ou sur lunette ou visière), *</p>
Collecte OM - MM	Collecte OM et MM, montée en cabine de plusieurs agents	<p>Collecte : Sous gants, gants risques biologiques, à disposition lunettes de protection (ou sur lunette ou visière), *</p> <p>Si plusieurs agents en cabine : masque chirurgical</p>
Autres Activités Propreté	Collecte des objets encombrants, balayage	<p>OE et balayage : Sous gants, gants risques biologiques (ou gants anti coupure si manipulation d'objets tranchants), à disposition lunettes de protection (ou sur lunette ou visière), *</p> <p>Si plusieurs agents en cabine : masque chirurgical</p> <p>Balayage : privilégier l'utilisation des outils (pelles, balais, pince), machines (Glutton, Tenax)</p>
Lavage à la lance	ENC, ENT, urgence propreté	<p>Usage de la basse pression : Sous gants, gants risques biologiques, à disposition lunettes de protection (ou sur lunette ou visière), *</p> <p>Si plusieurs agents en cabine : masque chirurgical</p> <p>Usage de la haute pression : Sous gants, gants risques biologiques, masque FFP2, lunettes ou visière, bottes, combinaison jetable</p> <p>Pour le conducteur en cas de sortie : Sous gants, gants risques biologiques, à disposition lunettes de protection (ou sur lunette ou visière), *</p>
Port du masque chirurgical	Recommandations du port du masque chirurgical	Utilisation lorsque la règle de distanciation n'est pas applicable. Dans ce cas, porter le masque toute la tranche horaire
Nettoyage approfondi / désinfection des locaux DT	Conditions à respecter pour le nettoyage et la désinfection des locaux	<p>Nettoyage / désinfection quotidien des points de contacts et des espaces communs avec port de gants risques biologiques</p> <p>En cas de passage dans les locaux d'un agent malade, description du protocole de désinfection avec port de gants risques biologiques, combinaison Tyvek, lunettes.</p>

Activités / sujet	Description	Prévention Covid-19
Lavage / désinfection du matériel	Balai, pelle, roule-sac...	Usage détergent puis virucide en fin de service
Lavage des gants, visière et lunettes	Lavage des EPI	Lavage à l'eau, détergent, rinçage et séchage en fin de service
Habillage / nettoyage des bennes OM	Conditions de protection des agents en charge du lavage des bennes	Bottes, combinaison Tyvek, sous gants, gants risques biologiques, masque à ventilation assistée, lunettes ou visière
Nettoyage des bennes OM	Présentation des différents aspects du nettoyage des bennes	Quotidiennement : rinçage à l'eau des bennes et nettoyage des cabines. Toutes les 30 MàD : lavage à l'eau et au détergent des bennes Avant intervention de la maintenance : désinfection des caissons en plus du nettoyage type 30 MàD
Déshabillage / nettoyage des bennes OM	A la suite du lavage, conditions de retrait et lavage des EPI	Elimination de la combinaison et des gants jetables. Lavage des bottes, gants, lunettes et masque à ventilation assistée (Clean Space)
Nettoyage / désinfection du poste de conduite	Nettoyage et désinfection quotidien des postes de conduite de tous les engins utilisés au STPP	Utilisation d'un détergent désinfectant dilué en insistant sur les points de contact de la cabine
Intervention maintenance dans caisson	Précautions à prendre avant intervention dans les caissons de bennes	Demande préalable de désinfection des caissons. En cas d'impossibilité technique, intervenir avec les EPI risques bio (sous gants, gants, masques, lunettes, combinaison)
Balayage	Agent seul à pied, balai, pelle, pince, roule sac	Sous gant et Gants risque bio (y compris lors de la manutention du matériel), masque chirurgical, nettoyage quotidien des éléments de contact à la prise de poste (poignées, manche... -protocole type cabine de véhicule) et si possible de l'ensemble matériel une fois par semaine. *
Tonte/débroussaillage (Fonctionnelle)	Débroussailleuse (combi Sthil), tondeuse électrique, Déplacement en véhicule	Sous gants et Gants risque bio (y compris lors de la manutention du matériel), masque chirurgical, nettoyage quotidien des éléments de contact (poignées, manche... - type cabine de véhicule) et si possible de l'ensemble matériel une fois par semaine. Lunettes, casque anti bruit (machines thermiques) ou casque forestier (rotor fil, combi sthil). *
Désherbage (DT)	Réciprocateur, binette.	Sous gants et Gants risque bio (y compris lors de la manutention du matériel), masque chirurgical, nettoyage quotidien des éléments de contact (poignées, manche... - type cabine de véhicule) et si possible de l'ensemble matériel une fois par semaine. Lunettes ou visière *

Activités / sujet	Description	Prévention Covid-19
Ouverture espace tri au public,	Accueil du public et des transporteurs, aide au déchargement	Sous gants et Gants risque bio, respect règles de distanciation sociale, limiter le nombre de personne maxi dans les espace clos (bureaux, vestiaire), sinon port du masque chirurgical. En cas de manipulation d'objets tranchants, porter des gants anti coupures sur des sous gants. Selon les espaces tri, limiter les usagers sur les quais *
Désaffichage/dégraissage,	Véhicule GNH et autre hydro-gommeur, VL-dissoucol	Sous gant et Gants risque bio (y compris lors de la manutention du matériel FFP2 pour le GNHP, Dissoucol, manipulateur centrale hydro-gommeur, peinture AIRLESS Masque chirurgical : véhicule et peinture rouleau Masque à ventilation assistée pour lancier hydro-gommeur Combinaison Tyvek : GNHP, hydro-gommeur, peinture *
Déblaiement des marchés	Lavage à la lance, aspiratrice, manutention de vrac, retroussage des déchets (balayage, chargement de la benne), vidage des bacs bio et poissonniers	Sous gant et Gants risque bio (y compris lors de la manutention du matériel), lunettes ou visière, masque chirurgical, nettoyage quotidien des éléments de contact à la prise de poste (poignées, manche... -protocole type cabine de véhicule) Si coactivité lancier délégataire (arrêt des activités des nettoyage) *
Désinfection des bancs publics	Mode opératoire de désinfection des bancs publics par pulvérisation manuelle d'eau potable avec adjonction d'eau de javel	Combinaison jetable, lunettes de protection, masque FFP2, gants risques chimiques / biologiques (type MaxiChem, Astroflex ou Harpon) sur des gants jetables et des bottes.

(*) en plus des EPI habituels : chaussures de sécurité, gilets haute visibilité.

Synthèse des EPI à porter pour les différentes tâches du STPP

Dans le cadre du PRA de l'épidémie de covid-19 – version du 11/05/2020

Ajouter aux EPI ci-dessous le **gilet haute visibilité (sur la voie publique) et les chaussures de sécurité** (sauf lorsque les bottes sont précisées)

	 Sous gants jetable et Gants Risques biologiques/chimiques	 Lunettes/sur lunettes ou visière	 Masque	 Combinaison jetable	 Bottes
Nettoyage / désinfection des locaux	Obligatoire	Obligatoire si utilisation de désinfectant	/	/	/
Nettoyage / désinfection du poste de conduite	Obligatoire (sous gants seuls ou avec gants)	Obligatoire si utilisation de désinfectant (sauf lingette)	/	/	/
Nettoyage / désinfection du matériel	Obligatoire	Obligatoire si utilisation de désinfectant	/	/	/
Conduite ENT aspi	Obligatoire (sous gants)	/	Chirurgical : Obligatoire si plusieurs agents en cabine	/	/
Vidage et lavage cuve ENT, bacs de récupération, Tenax et Glutton	Obligatoire	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire	/	/
Collecte OE	Obligatoire (bio ou anti coupure)	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire si plusieurs agents en cabine	/	/
Collecte OM/MM	Obligatoire	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire si plusieurs agents en cabine	/	/
Lavage à la lance	Obligatoire	Obligatoire	Chirurgical : Obligatoire si plusieurs agents en cabine	/	Recommandées
Traitement de points noirs (lancier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire : FFP2	Obligatoire	Obligatoire
Balayage	Obligatoire	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire si distance entre agents inf à 1 m	/	/
Désherbage	Obligatoire	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire si distance entre agents inf à 1 m	/	/
Accueil en espace tri (quai)	Obligatoire	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire si distance entre agents/usagers inf à 1 m	/	/
Accueil en espace tri (entrée)	Sous-gants recommandé	Obligatoire	Chirurgical : Obligatoire si distance entre agents/usagers inf à 1 m	/	/
Déblaiement de marchés	Obligatoire	Recommandées	Chirurgical : Obligatoire si distance entre agents inf à 1 m	/	/

Lavage des mains obligatoire après chaque activité

Instructions activités de propreté (Collecte OE et Balayage)

Dans le cadre l'épidémie de covid-19 **phase 2**

Version 26/03/20

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements) restent le mode de transmission principal de la maladie. Pour s'en protéger respecter les mesures barrières tel qu'avoir moins de 10 personnes dans une pièce et au moins un mètre de distance entre agents.

Cas de la collecte des OE :

Si plusieurs agents partagent un même en véhicule, ils doivent porter chacun un masque chirurgical.

**Dans ce cas, ils devront le garder tout au long de l'activité jusqu'au retour à l'atelier.
Ils le changeront à la pause.**

De plus, le virus peut se trouver temporairement sur les surfaces touchées par des personnes malades, et donc les déchets encombrants. C'est la raison pour laquelle la **protection des mains est une priorité.**

- Pour la manutention des objets non tranchants, utiliser les **sous gants jetables et les gants étanches et lavables à protection risque biologique** 
- Lors des activités de manutention d'éléments tranchants, privilégier le port de **sous-gants jetables et des gants anti-coupure.**
- Les sous gants pourront être conservés pendant la conduite.
- Les gants anti coupure, les gants risques biologiques et les lunettes seront lavés en fin de service à l'eau et au savon en suivant la procédure « lavage des gants et lunettes ».

Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et après le lavage des gants.

Cas des activités de balayage :

- privilégier l'utilisation d'outils (pelle, balais, pince) ou les machines (Glutton, Tenax, ...) pour éviter au maximum les contacts avec des déchets souillés.

Au retour, nettoyer le matériel selon la procédure « lavage matériel ».

Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes ou sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs). Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité

CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 **phase 2**

Activités de propreté (Collecte OE et Balayage)

Port des équipements risque biologique en complément des EPI habituels :



Sous-gants
jetables



Gants risque biologique
(maxichem, astroflex ou
mapa harpon)

ou Gants anti-coupure
(COE uniquement)



Masque
chirurgical
si plusieurs
agents
en cabine



Lunettes de
protection ou
sur-lunettes (*)



**Se laver les mains systématiquement au retour en atelier
et après le lavage des gants**

(*) : Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes ou sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs). Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité

Instruction pour la collecte OM / MM

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 **phase 2**

Version du 26/03/20

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements) restent le mode de transmission principal de la maladie. Pour cette situation, plusieurs mesures barrières sont à prendre en compte :

- Éviter les regroupements de plus de 10 personnes dans une pièce
- Garder autant que possible un mètre de distance entre agents

- Si trajets en cabine à plusieurs, les agents portent tous un masque chirurgical
- Ils devront dans ce cas le porter tout au long de la collecte et changer de masque à la pause
- Se référer à l'instruction « port du masque chirurgical »

De plus, le virus peut se trouver temporairement sur les surfaces touchées par des personnes malades, et donc leurs déchets. C'est la raison pour laquelle la **protection des mains est une priorité**.

Pour les éboueurs :

- Sous gants jetables
- Gants étanches et lavables à protection risque biologique 
Pictogramme visible sur le gant :
- Les gants seront lavés en fin de service à l'eau et au savon en suivant la procédure « lavage des gants »

Pour les conducteurs de bennes :

Ils doivent rester dans la cabine dans la mesure du possible. Ils seront dotés pour les cas où la sortie de cabine n'a pas pu être évitée (vidage, plein,...) de :

- Sous gants jetables
- Gants étanches et lavables à protection risque biologique 
Pictogramme visible sur le gant :
- Les gants seront lavés en fin de service à l'eau et au savon en suivant la procédure « lavage des gants et lunettes »

Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes ou sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs). Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité

Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et après le lavage des gants.

CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 **phase 2**

Pour la collecte OM / MM :

Port des équipements risque biologique en complément des EPI habituels :



Gants risque
biologique
(maxichem, astroflex
ou mapa harpon)



Sous-gants
jetables



Masque
chirurgical
si plusieurs agents
en cabine



Lunettes de protection
ou sur-lunettes (*)

Spécifique au conducteur :

Rester dans la cabine dans la mesure du possible

Se laver les mains systématiquement au retour en atelier et après le lavage des gants



**LAVAGE
DES MAINS**

(*) : Suite à l'avis du CHSCT central, les agents ont à disposition des lunettes ou sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs). Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité

Instruction pour le lavage à la lance (ENC, ENT / Urgence propreté)

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 **phase 2**

Version du 06/04/20

Les gouttelettes émises par les personnes malades (toux, éternuements) restent le mode de transmission principal de la maladie. Le virus peut également se retrouver temporairement sur les surfaces. C'est pourquoi un niveau de protection spécifique lors du lavage a été établi.

Le Lavage des trottoirs s'effectue en priorité à la rampe et au bec.
Le recours au lancier est néanmoins nécessaire pour les tâches suivantes : traitement de nombreux points inaccessibles mécaniquement à la rampe, accumulation de déchets dans un caniveau ou traitement de points noirs.

Deux types d'opérations sont envisagés :

1. Travail à la basse pression : en jet parapluie uniquement

Les opérations de lavage de l'espace public comportant des « points inaccessibles à la rampe » nécessitent l'intervention d'un lancier. **Le lancier travaille alors en basse pression (jet parapluie), et sur une zone d'impact la plus éloignée possible.**

Mesures de protection du conducteur	Mesures de protection du lancier
Sous gants et gant risques bio (en cas d'usage de la lance s'il est seul) Masque chirurgical (si un lancier doit monter en cabine)	Si le recours au lancier est nécessaire, dans la mesure du possible, il se rend sur le chantier par ses propres moyens. Sinon il monte en cabine avec un masque chirurgical, en portant ses sous gants. Il porte les gants risques bio sur les sous gants pour le lavage à la lance

Le lancier non équipé d'EPI spécifiques pour le travail en haute pression ne doit pas travailler en jet bâton. S'il rencontre un point noir non prévu, il ne le traite pas et le signale au retour d'intervention pour un traitement ultérieur car ce cas de figure requiert des porter un équipement spécifique.

2. Travail à la haute pression : en jet bâton

Le traitement des points noirs (coins urine, déjections humaines, concentration de fientes, dépôt PàR) ou de points d'accumulation de déchets nécessitant l'utilisation d'un jet bâton) font l'objet d'un signallement particulier et donc d'une opération particulière. Pour ce type d'opération, le jet bâton et le jet parapluie peuvent être utilisés. Dans la mesure du possible, travailler sur une zone d'impact la plus éloignée possible.

Mesures de protection lancier : bottes, combinaison Tyvek, sous gants, gants risque bio (retirés quand il doit rentrer dans la cabine d'un véhicule), masque FFP2 (une fois posé, ne plus y toucher avant la pause), lunettes et protection de siège s'il doit utiliser un véhicule.

Mesures de protection chauffeur : tant qu'il reste dans la cabine, le conducteur n'a pas besoin d'EPI particulier. Il doit néanmoins partir avec (notamment pour le remplissage). Lorsqu'il sort de la cabine, il doit porter une paire de sous gants, des gants risque bio et respecter les gestes barrières vis-à-vis du lancier.

Pour les déplacements du lancier, plusieurs cas de figure :

- Lancier récupéré sur son atelier, tout le plan peut s'effectuer à pied.
- Lancier récupéré sur son atelier, monte en cabine jusqu'au premier point, et réalise le reste de l'itinéraire à pied, jusqu'au retour à l'atelier. Dans ce cadre, le conducteur est équipé d'un masque chirurgical porté jusqu'à la pause.
- Lancier qui utilise un porteur pour suivre l'engin laveur et traiter des points espacés. Nécessité d'équiper le porteur avec une housse de siège qui sera jetée en fin de service avec la combinaison

Suite à l'avis du CHSCT, la direction a mis à disposition des agents des lunettes ou sur-lunettes (pour ceux portant des verres correcteurs). Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité.

**Se laver les mains systématiquement au retour en atelier
et après le lavage des gants**

CONSIGNES DE SECURITE

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 **phase 2**

Pour le lavage à la lance

**EPI pour le lancier utilisant le jet parapluie uniquement
(*basse pression*),
en complément des EPI habituels :**



Masque
Chirurgical
si le lancier doit
monter en cabine



Lunettes de
protection ou
sur-lunettes (*)



Sous-gants
jetables



Gants risque biologique
(maxichem, astroflex ou mapa
harpon)

**Pour le traitement des points noirs et (ou) l'usage du jet
bâton (*haute pression*), port d'EPI supplémentaires :**



Masque
FFP2



Lunettes de
protection ou
sur-lunettes
obligatoires



Bottes



Combinaison jetable

Pour le conducteur :

Rester dans la cabine dans la mesure du possible. Porter les gants en cas de sortie.



Masque
chirurgical
si le lancier doit
monter en cabine



Lunettes de
protection ou
sur-lunettes (*)



Sous-gants
jetables



Gants risque biologique
(maxichem, astroflex ou mapa
harpon)

**Se laver les mains systématiquement au retour
en atelier et après le lavage des gants**



(*) : Lorsque l'agent choisit de les porter, et pour éviter les contacts mains-visage, ces lunettes ou sur-lunettes seront portées tout au long de l'activité.